

Déclaration au CCMMEP Séance du 2 mars 2021

Alors que le grenelle de l'Education s'est achevé, le Snec-CFTC s'interroge sur les intentions réelles du Ministère de l'Education nationale à l'égard des maîtres.

Les échanges sur la hausse tendancielle du temps de travail dans le cadre de la séance supplémentaire de l'atelier *Revalorisation*, consacrée au temps de travail, n'ont donné lieu à aucune proposition concrète. Cette séance n'a d'ailleurs donné lieu à aucun compte rendu. La demande faite par le Snec-CFTC qu'il soit communiqué est curieusement restée lettre morte.

Un projet de décret relatif à la création de la fonction de professeur référent dans un groupe d'élèves sera soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation le 18 mars. Il prévoit que les professeurs référents pourront toucher la part modulable de l'Ispe mais il ne prévoit pas de cumul en cas d'exercice conjoint de la mission de professeur principal. Par ailleurs, il ne limite pas le nombre d'élèves encadrés, laissant la porte ouverte à toutes les dérives.

Alors que le Ministère refuse toujours de revaloriser les maîtres délégués et fait des économies conséquentes grâce notamment au taux anormalement bas de promotion à la classe exceptionnelle, il réalise un demi-milliard d'économies budgétaires.

Les collègues sont impatients. Il est temps que M. le Ministre mette en œuvre la « revalorisation historique » qu'il a annoncée.